

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2016

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Serge PAREDES, Bernadette FERCAK, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Denise CLARION, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANCON, David WILLIAMS

Absents Représentés : Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Thierry EUZIERE

Absent : Frédéric CILLER

Le conseil municipal s'engage pour le numérique à l'école

Budget : une décision modificative est votée, pour transférer des crédits (25 000€) du chapitre 12 «Rémunération du personnel » au chapitre 11«Charges à caractère général »

Convention DSI : le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre intégrant l'avenant n°2, liant dorénavant la Commune à Nîmes Métropole pour mettre en œuvre la connection de l'école et la doter de tableaux numériques. Les travaux de raccordement à la fibre optique, nécessaires, vont débiter rapidement

Délibérations : des délibérations sont votées pour permettre le versement de la subvention à la Crèche et le paiement de la participation à ESCAL, prévues au budget.

Nouveaux statuts de Nîmes Métropole: le Conseil vote les nouveaux statuts de la communauté d'Agglomération qui intègrent les changements induits par l'arrivée de douze communes de « Leins Gardonnenque » et la nouvelle compétence « promotion du tourisme ».

SMEG : le Maire est autorisé à signer la convention liant la commune avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour la mise en place et l'entretien des bornes de recharge de voitures électriques. (une abstention)

Nouveau poste de transformation : Le conseil autorise le SMEG à demander l'inscription au programme d'investissement de l'installation d'un nouveau poste de transformation, rue du Moulin, pour fiabiliser la desserte du quartier en électricité. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Cession espaces communs Zolana : le conseil municipal accepte la cession gratuite à la commune de la voirie et de l'espace vert du lotissement « le Mas de Zolana » et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Avenant travaux rue du Ventoux : un avenant au marché, purement technique et sans incidence sur le coût des travaux est accepté.

Centre de Gestion des personnels communaux: La commune passe une convention avec le CDG pour la prévention des risques professionnels concernant les employés municipaux.

Par ailleurs la commission administrative du centre de gestion donne un avis favorable à la suppression de postes inutilisés demandée par la commune.

Poste de Secrétaire de Mairie : le Conseil vote la création d'un poste de secrétaire de Mairie, le travail administratif devenant de plus en plus lourd, technique et complexe.

Agence postale : La commune reconduit la convention avec la Poste pour la gestion de l'agence postale.

Impasse des Chasseurs : le Maire est autorisé à signer l'acte de cession des parcelles privées, constituant l'impasse des Chasseurs, cédées à la commune.

Activités périscolaires : la convention liant la commune à l'association des Francas du Gard est reconduite pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires qui ont lieu cette année le jeudi après-midi.

Le conseil s'est terminé par de vives interventions concernant les nouveaux circuits de bus rendant dans certains cas l'accès aux établissements scolaires de Nîmes plus difficiles, et concernant également l'application des nouveaux tarifs.